



Gibloux Volley

Concept de protection pour les entraînements dès le 28 juin 2021

Gibloux Volley
Case Postale 82
1726 Farvagny-le-Grand

info@giblouxvolley.ch
www.giblouxvolley.ch

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Benoit

Nom: Perroud

E-Mail: benoit@noisette.ch

Numéro de téléphone portable: 0763778738

Version: 14.09.2021

Auteur: Benoit Perroud

Conditions cadres

En principe, ce sont les directives de l'OFSP ou des cantons et communes qui s'appliquent. Par conséquent, il faut toujours tenir compte du fait que l'entraînement est autorisé dans le canton concerné et que l'infrastructure est disponible. Les concepts de protection des exploitants des installations doivent également être respectés.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

2. Port du masque obligatoire et garder ses distances lors des activités

L'obligation du masque ainsi que la règle de la distance sont suspendues à l'intérieur comme à l'extérieur.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Certificat COVID

Pour les personnes âgées de 16 ans et plus, l'accès doit être limité aux personnes munies d'un certificat. Cette disposition ne s'appliquera toutefois pas aux groupes fixes de 30 personnes au maximum qui s'entraînent régulièrement ensemble dans des locaux séparés (dans le cas de salles multiples séparées par des parois).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Benoit Perroud. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 76 377 87 38 ou benoit@noisette.ch).

6. Prescriptions spécifiques

- L'utilisation des vestiaires et des douches est permise
- Les parties communes (poignées, wc-lavabos, cuisine, mobilier, ...) sont désinfectées après l'entraînement au moyen de spray et de papier mis à disposition.
- Le matériel (piquets, cônes, cerceaux, tapis, ...) est désinfecté après l'entraînement au moyen de spray et de papier mis à disposition.
- L'accès à la buvette du club est limitée aux détenteurs d'un certificat COVID.

Farvagny, le 14 septembre 2021

Comité Gibloux Volley